

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **29 avril 2025, à 15h00** à la salle du conseil sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

**Sont présents** : Madame Denise Corneau, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard.

**Est absente** : Madame Marie-Céline Hébert

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Liette Quenneville est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été transmis conformément aux articles à tous les membres présents sur le territoire par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01).

1. Ouverture de la séance extraordinaire par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Ouverture des soumissions AOI 2025-01 TP Services d'ingénierie : étude géotechnique et analyse de stabilité de talus
4. Adjudication du contrat AOI 2025-01 TP Services d'ingénierie : étude géotechnique et analyse de stabilité de talus
5. Avis de motion – Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour l'électrification du chemin Brazeau
6. Avis de motion – Règlement sur les accès aux lacs
7. Période questions
8. Fermeture de la séance extraordinaire

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

**2025-04-41231**

**IL EST RÉSOLU**

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 15h05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2025-04-41232**

**IL EST RÉSOLU**

**QUE** les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. Ouverture des soumissions AOI 2025-01 TP Services d'ingénierie : études géotechniques et analyse de stabilité de talus**

**2025-04-41233**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Duhamel a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM afin de rédiger et d'adjuger un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de géotechnique et d'analyse de stabilité de pente concernant le glissement de terrain survenu en bordure du chemin Tour-du-Lac;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude est obligatoire auprès de la sécurité publique du Québec et qu'un dossier est ouvert dans le cadre du programme générale d'aide financière lors de sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM a rédigé un appel d'offres AOI 2025-01 TP Services d'ingénierie – études géotechniques et analyse de stabilité de talus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions pour ledit appel d'offres a eu lieu le 17 avril 2025 et qu'une seule soumission a été reçue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a analysé la soumission reçue, laquelle s'est avérée conforme, et que cette analyse démontre que l'entreprise Construction & Expertise PG;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM recommande de retenir l'entreprise Construction & Expertise PG, pour un montant de 32 840,00 \$ plus taxes;

**IL EST RÉSOLU**

**QUE** les membres du Conseil acceptent la recommandation de la Fédération québécoise des municipalités résultant de l'analyse à l'effet de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit "Construction & Expertise PG" au montant de 32 840.00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Adjudication du contrat AOI 2025-01 TP Services d'ingénierie : étude géotechnique et analyse de stabilité de talus**

**2025-04-41234**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions pour ledit appel d'offres a eu lieu le 17 avril 2025 et qu'une seule soumission a été reçue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a analysé la soumission reçue, laquelle s'est avérée conforme, et que cette analyse démontre que l'entreprise Construction & Expertise PG;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM recommande l'entreprise Construction & Expertise PG, pour un montant de 32 840,00 \$ plus taxes;

**IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil retient l'offre de "Construction & Expertise PG", pour un montant de 32 840,00 \$ plus taxes;

**QUE** les documents d'appel d'offres AOI 2025-01-TP - Services d'ingénierie : étude géotechnique et analyse de stabilité de talus, la soumission déposée ainsi que la présente résolution constituent le contrat liant les parties;

**QUE** la dépense affecte le poste budgétaire 02-23000-521 et qu'elle fait l'objet d'admissibilité au programme générale d'aide financière lors de sinistre;

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement des factures liées au projet Services d'ingénierie : étude géotechnique et analyse de stabilité de talus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Avis de motion – Règlement 2025-04 - Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour l'électrification du chemin Brazeau**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Longtin, à l'effet que le règlement 2025-04 édictant un emprunt au fonds de roulement pour l'électrification du chemin Brazeau" sera adopté à une séance ultérieure. Avec ou sans modifications pour l'adoption lors d'une séance ultérieure

Dans un même temps, le projet de règlement est déposé.

**6. Avis de motion – Règlement 2025-05 Règlement sur les accès aux lacs**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Raymond Bisson, à l'effet que le règlement 2025-05 édictant "Les accès aux lacs" sera adopté à une séance ultérieure. Avec ou sans modifications pour l'adoption lors d'une séance ultérieure

Dans un même temps, le projet de règlement est déposé.

**7. Période de questions**

**8. Levée de la séance**

**2025-04-41235**

**IL EST RÉSOLU**

**QUE** la séance soit et est levée à 15h12.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

David Pharand  
Maire

---

Liette Quenenville  
Directrice générale et greffière très.